

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2010

Convocation du 12 mars 2010 :

L'ordre du jour :

- **Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Saye et du Galostre.**
- **Constitution de la Commission locale d'information et de surveillance pour l'installation de valorisation de mâchefers à Bédenac.**
- Désignation de deux représentants.
- **Désaffectation définitive d'un logement à l'école élémentaire**
- **Finances**
 - Vote taux imposition.
 - Budget primitif :
 - Commune
 - Régie des transports scolaires
 - Lotissement Les Sardis
 - Lotissement Garceau
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mil dix, le neuf avril 2010 à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt assemblé en session ordinaire sous la présidence de Mme MATTIAZZO Lise, Maire

Présents : Mme MATTIAZZO, Mrs DEFAYE, RABEYRIN, NAUD, Mmes LEON, LABOUBEE, REDHEUIL, Mrs BOURGEIX, COUREAU, DUPUY, LOIZILLON.

Absent excusé: Néant

Secrétaire de séance : Mme REDHEUIL Marie-Christine

Adoption du Procès-verbal de la séance du 19 mars 2010

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

I - Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Saye et du Galostre.

Madame le Maire donne lecture de la délibération prise par le Syndicat d'Aménagement du bassin de la Saye du Galostre et du Lary concernant l'adoption de nouveaux statuts compte tenu de l'évolution de l'activité du syndicat vers des compétences dont le libellé n'est pas assez clairement formulé dans les statuts actuels.

- Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- D'approuver la modification des statuts le Syndicat d'Aménagement du bassin de la Saye du Galostre et du Lary telle que présentée et figurant dans les statuts annexés à cette délibération.

II - Constitution de la Commission locale d'information et de surveillance pour l'installation de valorisation de mâchefers à Bédenac.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Préfet va procéder à la constitution de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) pour le fonctionnement de l'installation de valorisation de mâchefers exploités par la société SITA SUD-OUEST sur la commune de Bédenac.

Afin de constituer cette commission qui fonctionne dans les conditions prévues aux articles R125-5 à R125-8 du Code l'Environnement, le Conseil Municipal doit désigner deux représentants pour siéger ; soit un titulaire et un suppléant.

Madame le maire propose sa candidature en qualité de titulaire et de celle Mr Rabeyrin Jean Pierre en qualité de suppléant.

Mr Rabeyrin ne souhaitant pas faire partie de cette commission. Mr Coureau se propose d'être délégué suppléant.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De désigner comme représentants pour siéger à la CLIS pour le fonctionnement de l'installation de valorisation de mâchefers exploités par la société SITA SUD-OUEST sur la commune de Bédénac.

- Titulaire : Mme MATTIAZZO Lise, Maire.

- Suppléant : Mr COUREAU Olivier, Conseiller Municipal

III - Désaffectation définitive d'un logement à l'école élémentaire

Madame le Maire indique que par délibération du 19 février 2010, le Conseil Municipal a sollicité l'avis de M le Préfet de la Charente Maritime pour la désaffectation du logement instituteurs au 13 avenue de la gare sis dans l'enceinte de l'école élémentaire de Bussac-Forêt.

Par lettre en date du 25 mars 2010, reçue dans nos services le 31 mars, Monsieur le Préfet de Charente Maritime nous a fait connaître, après consultation de l'autorité académique, son avis favorable quant à la désaffectation du logement concerné.

En conséquence, conformément à la législation, le conseil municipal est compétent pour prononcer la désaffectation des biens des écoles primaires, Madame le Maire propose la désaffectation définitive du dit logement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, **Le conseil municipal à l'unanimité**

-Approuve la désaffectation définitive du dit logement

-Autorise Madame à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

IV - Finances

1) - Vote des taux d'imposition

Vu le code général des impôts, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives et l'état fiscal 1259 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide de fixer le taux de **la taxe d'habitation à : 3,73 %.**

-décide de fixer le taux de **la taxe foncière non bâties à : 27,59 %.**

-décide de fixer le taux de **la taxe foncière sur les propriétés bâties à : 5,33 %.**

- Le taux de **la taxe professionnelle retenu pour la détermination de la compensation-relais pour 2010 est de : 10,34 %.**

2) - Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2010 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
	1 302 269.77	1 193 069.00
R002		109 200.77
Total	1 302 269.77	1 302 269.77

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
	684 639.58	1 110 888.58
Restes à réaliser	477 273.00	51 024.00
D001		
Total	1 161 912.58	1 161 912.58

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

- Subventions aux associations

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	NATURE DE LA RESTATION	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE
ADL BIBLIOBUS	Subvention	220,00
AMICALE PETANQUE DES PINS	Subvention	240,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Subvention	550,00
ARCBF	Subvention	200,00
ASSO CHASSE A.C.C.A	Subvention	1 900,00
ASS COMBAT PRIS GUERRE	Subvention	50,00
ASSO DES POMPIERS RETRAITES	Subvention	300,00
ASSO INTERCOM AGENTS COMM	Subvention	5300,00
ASSOCIATION LIVR' ANIM	Subvention	140,00
ASSO USEP	Subvention	600,00
BILLARD CLUB DU CADRAN	Subvention	300,00
CHAMBRE DES METIERS CHTE MME	Subvention	60,00
CLUB PERS AGEES BRUYERES	Subvention	800,00
CLUB SPORTIF BUSSACAIS CYCLOS	Subvention	1200,00
CLUB SPORTIF BUSSACAIS FOOTBALL	Subvention	6700,00
COMITE DES FETES	Subvention	3700,00
FNACA	Subvention	50,00
GYMNASTIQUE FEMININE BUSSAC-FORET	Subvention	600,00
HORIZON BOIS FORET ASSOCIATION	Subvention	100,00
LE GARDON BUSSACAIS	Subvention	750,00
LE THEATRE BUSSACAIS	Subvention	340,00
MAISON FAMILIALE CHEVANCEAUX	Subvention	60,00
MATIERES ET COULEURS	Subvention	1000,00
PETIT A PETIT	Subvention	700,00
TENNIS CLUB DE BUSSAC-FORET	Subvention	3700,00
TENNIS DE TABLE DE MONTLIEU	Subvention	100,00
SAINTONGE BOISEE VIVANTE	Subvention	100,00
OCCE MATERNELLE	Subvention	4000,00
COOP SCOLAIRE USEP PRIMAIRE	Subvention	2500,00

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

3) - Régie des transports scolaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3
Le Conseil Municipal vote le budget de l'exercice 2010 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
	24 400,00	46 121,55
D002	21 721,55	
Total	46121,55	46 121,55

Section investissement

	Dépenses	Recettes
	0	0

Pour : 11 - Contre : 0- Abstention : 0

4) - Lotissement les Sardes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget de l'exercice 2009 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
	4 099,00	4 099,00
Total	4 099,00	4 099,00

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
		19 882,99
D001	19 882,99	
Total	19 882,99	19 882,99

Pour : 11 - Contre : 0- Abstention : 0

5)-Lotissement Garceau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et L 1612-3 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget de l'exercice 2009 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'article pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
	237 095.75	237 095.75

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
	237 095.75	205 450.36
R001		31 645.39
Total	237 095.75	237 095.75

Pour : 11 - Contre : 0- Abstention : 0

V - Informations et questions diverses

► Plan de gestion de la forêt Communale

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le plan de gestion qui a été réalisé par l'Office National des Forêts concernant l'aménagement de la forêt de Bussac forêt (cf réunion du 19 avril 2010)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'approuver ce plan de gestion réalisé par l'Office National des Forêts concernant l'aménagement de la forêt de Bussac-Forêt.

► Acquisition terrain SNCF

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition faite par la SNCF de vendre à la commune une parcelle de terrain sur la place de la gare à coté de la maternelle. La dernière offre de vente était de 6 000 euros. Par contre par courrier, Madame le Maire avait proposé 3 000 euros. Ce prix n'a pas été accepté par Réseau Ferré de France. Le Conseil Municipal reste sur sa proposition et ne souhaite pas valider ce prix d'achat à 6 000 euros.

► Madame le Maire informe le conseil municipal que l'animation « La dictée » proposée par la bibliothèque aura lieu le 24 avril 2010 et la cérémonie commémorative de l'armistice le 08 mai 2010 à 10h45.

► Monsieur Loizillon souligne que lors du démontage et stockage du chalet pétanque, le matériel électrique a été entreposé aux ateliers techniques. (Voir les services techniques).

► Monsieur Defaye présente le compte rendu de la réunion du SIVOM et du Syndicat de la Saye. Il indique que les différentes commandes de matériel vont pouvoir être effectuées.

► Monsieur Rabeyrin indique que les plantations sont en cours. Il signale qu'une partie du plafond de l'église est à reprendre suite aux infiltrations d'eau et une fissure dans le mur est à contrôler. Ces réparations seront effectuées.

► Monsieur Dupuy informe de la création d'une nouvelle association «Le petit théâtre Bussacais».

► Monsieur Coureau fait remarquer la présence d'un bus stationné le week-end sur la place de la salle des fêtes.

↳ Une proposition de stationnement sur le parking de la gare sera faite au conducteur.

► Monsieur Bourgeix souligne que l'installation du skate parc devrait être revue.

La séance est levée à 20h30.

Mme le Maire
Lise MATTIAZZO

La secrétaire de séance
Mme Marie Christine REDHEUIL